



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À LAURIER-STATION LE 8 MAI 2019 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Marcel Richard
Jean Bergeron
Annie Thériault
Yves Gingras
Guy Lafleur (substitut)
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Nicole Viel Noonan
Mario Grenier
Daniel Turcotte

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 1 -

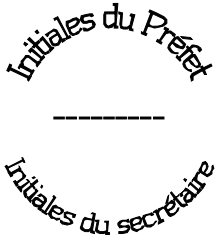
PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Rencontre avec Madame Marie-France Saint-Laurent, agente de développement culturel de la MRC – Dévoilement des prix du Patrimoine**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 avril 2019;
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 30 avril 2019;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 12 avril 2019;
7. Affaires courantes
 - a) Rapport financier de la MRC de Lotbinière au 31 décembre 2018;
 - b) FDT – Suivi et projets;
 - i. Enveloppes locales;
 - ii. Discussions en lien avec l'enveloppe locale 2019-2020 du FDT;
 1. Projet municipalité de Saint-Agapit;
 2. Projet municipalité de St-Janvier-de-Joly;
 - c) Déclaration annuelle CIC FLI/FLS;
 - d) Entente sectorielle-développement économique, innovation, tourisme;
 - i. Résumé de la rencontre du 17 avril 2019;
 - ii. Résolution – transfert des sommes engagées;
 - iii. Projets déposés;
 - e) PRMHH;
 - i. Demande d'aide financière au MDDELCC;
 - ii. Adhésion à la démarche régionale;
 - f) Dotation et Ressources humaines;
 - i. Ressource circuit agrotourisme;
 - ii. Ressource projet patrimoine religieux;
 - iii. Ressource projet CAPCHA;
 - g) Traitement des plaintes auprès de LAMP;
 - h) Lutte et adaptation aux changements climatiques;
 - i) Prix du patrimoine
 - j) Rapport des comités
 - i. Comité technique en sécurité civile;
 - ii. Comité consultatif en environnement;
 - iii. Comité de sécurité publique;
 - k) Plan d'action 2019 du CLD;
 - i. CLD – Bilan au 31 mars 2019 ;
 - ii. Mentorat – Bilan au 31 mars 2019 ;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- iii. Tourisme Lotbinière – Bilan au 31 mars 2019;
- iv. Entreprendre ICI Lotbinière – Bilan au 31 mars 2019;
- v. Goûtez Lotbinière – Bilan au 31 mars 2019;
- vi. PDZA – Bilan au 31 mars 2019;

8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- 9. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Analyse de conformité;
 - b) Intégration du territoire de la MRC de Lotbinière au territoire d'intervention du Comité ZIP Les deux rives;
 - c) Adoption règlement 293-2019-Maison de tourisme;
- 10. Correspondance, présentation du résumé;
- 11. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
- 12. Affaires nouvelles;
 - a) Demande de la TCREF;
 - b) MADA;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

- 14. Levée de l'assemblée

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

144-05-2019

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC MADAME MARIE-FRANCE ST-LAURENT, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC – DÉVOILEMENT DES PRIX DU PATRIMOINE

Madame St-Laurent rappelle aux membres du conseil que les particuliers, organismes ou municipalités ayant réalisé un projet à caractère patrimonial en 2017-2018 étaient invités à soumettre leur candidature afin de mettre en valeur les initiatives et bons coups en matière de patrimoine sur le territoire de Lotbinière. Se sont démarqués durant cette édition les récipiendaires suivants :

Conservation et préservation : SOCIÉTÉ DES AMIS DU MOULIN DU PORTAGE (Lotbinière)

La réfection de la toiture en bardeaux de cèdre du Moulin du Portage à l'automne 2018 a nécessité de tenir une levée de fonds de 200 000 \$. Les travaux assurent ainsi la préservation de cet ancien moulin à farine classé bien culturel depuis 1964 et devenu salle de spectacles.

Interprétation et diffusion : TROUPE DANS LE TEMPS (Saint-Gilles)

Ce sont plus de 1 500 spectateurs qui ont découvert l'histoire de Lotbinière grâce à la pièce de théâtre musicale « Comme dans le temps » qui relatait l'histoire de deux familles locales d'il y a 150 ans, l'une canadienne-française, l'autre irlandaise. À la demande générale, la *Troupe dans le temps* offrira de nouvelles représentations à l'été 2019.

Porteur de tradition : MATHIEU VAILLANCOURT (Saint-Agapit)

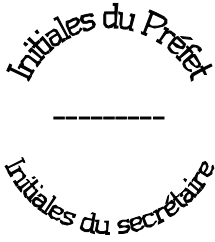
Depuis plus de 20 ans, ce jeune artisan s'est spécialisé dans la menuiserie et l'ébénisterie traditionnelle. En étroite collaboration avec ses clients, il conseille, enseigne et transmet sa passion du bois noble. Artisan reconnu par le ministère de la Culture, il œuvre sur divers chantiers de restauration patrimoniale dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale.

Préservation et mise en valeur du paysage : LES AMIS DU MARAIS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY (Saint-Antoine-de-Tilly)

L'aménagement du quai réalisé en 2017 en étroite collaboration avec la municipalité a mis en valeur le site tout en cherchant à l'intégrer dans l'environnement naturel du marais. Ce projet a permis aux citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly de renouer avec leur tradition maritime puisque le symbole principal de cette tradition, le quai, est devenu plus accessible, plus sécuritaire et plus attrayant. De plus, l'accès au fleuve, ainsi qu'au marais, a été nettement amélioré.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

145-05-2019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 10 AVRIL 2019

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 10 avril 2019.

146-05-2019

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 AVRIL 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 30 avril 2019.

147-05-2019

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COGESTION DU 12 AVRIL 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 12 avril 2019.

148-05-2019

RAPPORT FINANCIER 2018

Attendu la vérification effectuée par les comptables du bureau de *Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.* (représenté par Mme Isabelle Bolduc);

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le rapport financier au 31 décembre 2018, tel que déposé et d'autoriser le directeur général à le transmettre au MAMH.

149-05-2019

APPEL DE PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2019-2020 – RECOMMANDATION DE RÉSERVER UN MONTANT POUR L'ENVELOPPE DES PROJETS LOCAUX

Attendu la signature de l'entente par la MRC de Lotbinière avec le gouvernement du Québec quant au Fonds de développement des territoires (FDT);

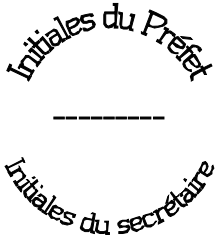
Attendu que depuis 2015 la MRC a substitué une partie de l'appel de projets du Pacte Rural pour faire des appels de projets à partir des transferts du FDT;

Attendu que l'enveloppe 2019-2020 constitue la dernière enveloppe de l'entente de 5 ans, ce qui implique que toutes les sommes transférées durant ces années devront être engagées avant le 31 mars 2020;

Attendu que l'enveloppe des projets locaux de l'appel de projets demeure tout à fait pertinente aux yeux des élus;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les municipalités locales doivent également engager leurs enveloppes locales avant le 31 mars 2020 et qu'il serait opportun de donner le signal qu'un montant de 6 000 \$ supplémentaire par municipalité devrait être ajouté aux montants actuellement disponibles dans chaque municipalité afin de le considérer dans d'éventuels projets;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de réserver un montant de 108 000 \$ (6 000 \$/municipalité) pour l'enveloppe des projets locaux du FDT 2019-2020 conditionnellement à ce que le cinquième versement prévu à l'entente se confirme.

150-05-2019

FDT4-33, FDT5-23, FDT6-17, FDT7-03 ET FDT8-01 – AMÉNAGEMENT DU PARC DES GRANDS VENTS

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 23 169.47 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à aménager un parc récréatif dans le secteur de la rue Talbot comprenant une zone de module de jeux adaptée aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans, des structures de jeux appropriés pour les enfants de 5 à 12 ans, des bancs et tables à pique-nique ainsi que des arbres.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2018-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2018-2019 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 23 169.47 \$ provenant de l'enveloppe FDT4 – 2015-2016 (3 070.32 \$), FDT5 – 2016-2017 (6 000 \$), FDT6 – 2017-2018 (6 000 \$) et FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (2 099.15\$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 23 169,47 \$ à la municipalité de Saint-Agapit pour les projets FDT4-33, FDT5-23, FDT6-17, FDT7-03 ET FDT8-01 – Aménagement du parc des Grands Vents à Saint-Agapit.

151-05-2019

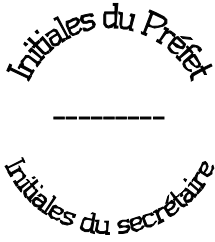
FDT5-24, FDT6-18, FDT7-04 ET FDT8-02 – PANNEAU D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 13 927.50 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à l'installation d'un panneau d'affichage numérique permettant à tous les citoyens et visiteurs d'être à

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

l'affût d'événements, de changements ou de nouvelles au sein de la municipalité. Cela servira de moyen de communication tout en offrant un sentiment d'appartenance aux résidents de la municipalité et de transmettre de l'information aux non-résidents.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2018-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2018-2019 ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 13 927.50 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 – 2016-2017 (1 192.50 \$), FDT6 – 2017-2018 (6 000 \$) et FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (735 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 13 927,50 \$ à la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly pour les projets FDT5-24, FDT6-18, FDT7-04 et FDT8-02 – Panneau d'affichage numérique à Saint-Janvier-de-Joly.

152-05-2019

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU FLI POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer le « rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2018 » au Ministère de l'Économie et de l'Innovation.

153-05-2019

DÉCLARATION ANNUELLE DE LA MRC CONCERNANT LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) FLI/FLS

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'autoriser Madame Pierrette Trépanier à titre de présidente du CIC et Monsieur Stéphane Bergeron à titre de directeur général de la MRC à signer la déclaration annuelle de la MRC concernant le CIC FLI/FLS.

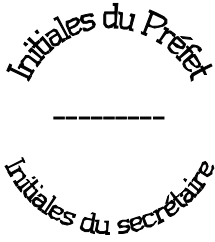
154-05-2019

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT L'ENTREPRENEURIAT, L'INNOVATION ET LE TOURISME DANS LES MRC DES APPALACHES, DE BELLECHASSE ET DE LOTBINIÈRE – VERSEMENT 2019

Attendu qu'une entente est intervenue entre le MAMH, les CLD et les MRC des Appalaches, de Bellechasse et de Lotbinière afin d'appuyer la réalisation d'initiatives visant à favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat collectif, l'innovation et le tourisme;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la section 4.2.2 de ladite entente demande que les montants engagés doivent être versés à la SDE de la région de Thetford conformément au montant présenté à la section 5;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de verser 100 000 \$, provenant du FDT de la MRC de Lotbinière, à la SDE de la région de Thetford et de participer et d'approuver un cadre de gestion à l'entente qui répondra aux objets de ladite entente.

155-05-2019

ENTENTE SECTORIELLE CONCERNANT L'ENTREPRENEURIAT, L'INNOVATION ET LE TOURISME – PROJETS CLD DE LOTBINIÈRE

Attendu qu'une entente est intervenue entre le MAMH, les CLD et les MRC des Appalaches, de Bellechasse et de Lotbinière afin d'appuyer la réalisation d'initiatives visant à favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat collectif, l'innovation et le tourisme;

Attendu les cinq projets présentés par le centre local de développement (CLD) de Lotbinière et les sommes demandées:

- Campagne de communication régionale : 60 000 \$;
- Chemins Craig et Gosford (phase 2) : 3 950 \$;
- Route bleue Québec – Chaudière-Appalaches : 3 000 \$;
- Tourisme et culture numérique : 37 000 \$;
- Entreprendre ICI Lotbinière : 35 000 \$;

Attendu que le forum des maires a manifesté son intérêt à soutenir les projets suivants pour un montant total de 103 950 \$:

- Campagne de communication régionale : 60 000 \$;
- Chemins Craig et Gosford (phase 2) : 3 950 \$;
- Route bleue Québec – Chaudière-Appalaches : 3 000 \$;
- Tourisme et culture numérique : 37 000 \$;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'appuyer le dépôt des quatre projets suivants dans leur état actuel au comité de gestion de l'entente sectorielle concernant l'entrepreneuriat, l'innovation et le tourisme afin qu'ils soient analysés dans le cadre de la mise en œuvre par ledit comité :

- Campagne de communication régionale;
- Chemins Craig et Gosford (phase 2);
- Route bleue Québec – Chaudière-Appalaches;
- Tourisme et culture numérique;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 8 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

156-05-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ENTENTE SECTORIELLE CONCERNANT L'ENTREPRENEURIAT, L'INNOVATION ET LE TOURISME – PROJET DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

Attendu qu'une entente est intervenue entre le MAMH, les CLD et les MRC des Appalaches, de Bellechasse et de Lotbinière afin d'appuyer la réalisation d'initiatives visant à favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat collectif, l'innovation et le tourisme;

Attendu que la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière a déposé une demande d'aide financière à la hauteur de 1,00 \$ par personne habitant le territoire de la MRC afin de mettre en œuvre certains projets qui permettront d'assurer la pérennité de Domaine Joly-De Lotbinière;

Attendu que cette contribution enverrait un message clair de l'importance qu'occupe le Domaine Joly-De Lotbinière pour la région et aurait aussi un effet levier et d'entraînement important dans les discussions à venir avec les différents partenaires;

Attendu que le forum des maires a manifesté son intérêt à soutenir ce projet à la hauteur demandée et que ce projet cadre bien à l'intérieur de cette entente qui prône notamment le développement touristique de la région;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résol d'appuyer le dépôt du projet présenté par la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière au comité de gestion de l'entente sectorielle concernant l'entrepreneuriat, l'innovation et le tourisme afin qu'ils soient analysés dans le cadre de la mise en œuvre par ledit comité.

157-05-2019

APPROCHE RÉGIONALE POUR LA RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

Considérant que la loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, adoptée en juin 2017, confie aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que le PRMHH doit être élaboré et mis en œuvre dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

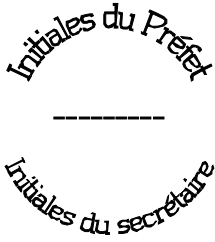
Considérant que la MRC doit consulter les organismes de bassin versant, les tables de concertation régionale concernées, les conseils régionaux de l'environnement ainsi que les MRC qui ont la responsabilité d'établir un PRMHH applicable à un même bassin versant;

Considérant que plusieurs MRC peuvent s'entendre pour élaborer conjointement un PRMHH;

Considérant que le premier PRMHH d'une MRC doit être transmis au ministre au plus tard le 16 juin 2022;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant la volonté des MRC de la Chaudière-Appalaches de réaliser conjointement la démarche de réalisation des PRMHH;

Considérant le financement gouvernemental disponible de 83 300 \$ disponible pour la réalisation du PRMHH;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu :

- De confirmer son adhésion à une approche régionale Chaudière-Appalaches dans l'élaboration de son PRMHH et d'autoriser Monsieur Normand Côté, préfet, et Stéphane Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la MRC de Lotbinière, dont l'entente inter-MRC/ville.
- D'accepter d'être reconnue comme fiduciaire de l'entente inter-MRC/Ville pour la réalisation d'une démarche régionale Chaudière-Appalaches pour les PRMHH.
- D'autorise Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer une demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques afin d'accéder au financement de 83 300 \$ disponible pour la réalisation des PRMHH et à signer la convention d'aide financière associée.

158-05-2019

MISE EN VALEUR DE LA MRC DE LOTBINIÈRE PAR LA MISE EN PLACE DE CIRCUITS PATRIMONIAUX EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE

Attendu l'aide financière obtenue par le Ministère des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du programme « Territoire Bioalimentaire »;

Attendu le montant de 121 589,50 \$ accordé à la MRC de Lotbinière pour ledit programme;

Attendu que deux soumissions avaient été demandées auprès de deux entrepreneurs autonomes pour la réalisation de ce projet de mise en valeur de la MRC de Lotbinière par la mise en place de circuits patrimoniaux en lien avec l'agriculture;

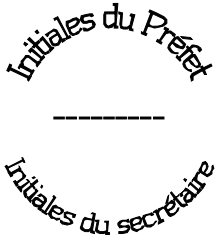
Attendu le processus de sélection, les entrevues réalisées le 29 avril 2019 et la recommandation du comité de sélection;

Attendu que le candidat retenu à expérience équivalente proposait une offre plus avantageuse en termes de taux horaire et d'heures d'accompagnement;

Attendu que le taux horaire proposé est de 60 \$/h et que le nombre d'heures prévues est de 490 heures pour un total de 29 400 \$ conformément au plan de travail déposé, sans les taxes et les frais de déplacement fixés à 0,55 \$ / km;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le contrat sera donné pour une période d'un an avec possibilité de prolongation d'un an supplémentaire;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'autoriser l'embauche de **Monsieur Jean-Michel Bordron** à titre de contractuel pour une durée d'un an avec possibilité de prolongation d'un an pour réaliser le projet de mise en valeur de la MRC de Lotbinière par la mise en place de circuits patrimoniaux en lien avec l'agriculture.

159-05-2019

EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET – STRATÉGIE TERRITORIALE SUR L'AVENIR DES ÉGLISES ET DU PATRIMOINE RELIGIEUX EN LOTBINIÈRE

Attendu le calendrier d'embauche de la ressource **chargée de projet – Stratégie territoriale sur l'avenir des églises et du patrimoine religieux en Lotbinière** adopté par résolution 132-04-2019;

Attendu le budget du projet soutenu par le MAMH (aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal) pour un montant total de 28 525,30 \$, dont 24 514 \$ est alloué à l'engagement d'une ressource humaine contractuelle, chargée de projet (contractuel à temps partiel de juin 2019 à mars 2020);

Attendu la recommandation favorable du comité de sélection de la MRC composé de Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, et Madame Marie-France St-Laurent, agente de développement culturel;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de retenir les services de **Madame Manon Leblanc** pour un total de 721 heures.

160-05-2019

MANDAT FIRME EN ARCHITECTURE – PROJET RÉGIONAL CAPCHA

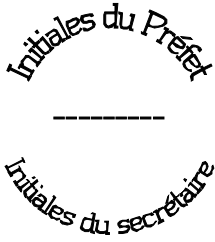
Attendu que la MRC de Lotbinière est le gestionnaire régional du projet Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA) au nom de 8 MRC de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de l'appel de projets au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en octobre 2017 (303-10-2017);

Attendu qu'un devis d'appel d'offres de service en architecture a été mis en ligne sur le service électronique d'appel d'offres (SEAO) le 11 avril 2019 à 16 h 30, puis un addenda en date du 18 avril 2019 reportant la date de fin des soumissions au 1^{er} mai 2019, 11 h 00;

Attendu que deux firmes ont déposé leur soumission dans le délai prescrit et que leur offre a été analysée par le comité d'analyse des soumissions : Monsieur Claude Lepage (agent de développement culturel de la MRC de Bellechasse, partenaire du projet CAPCHA), Monsieur Stéphane Breton (service d'ingénierie MRC de Lotbinière) et Madame Marie-France St-Laurent (chargée de projet);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu d'allouer le mandat à la firme *Marie-Josée Deschênes, architecte* qui a obtenu le meilleur pointage et la plus basse soumission au montant approximatif de 351 363,60 \$.

161-05-2019

PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

Attendu que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'adopter la procédure telle que présentée (voir annexe au présent document).

162-05-2019

CONTRIBUTION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE DANS LA LUTTE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Attendu le consensus scientifique sur les changements climatiques et l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre provenant des activités humaines;

Attendu que les actions de lutte aux changements climatiques ont, pour la plupart, un effet d'améliorer l'adaptation de la collectivité;

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté une planification stratégique 2019-2022 basée sur les principes du développement durable;

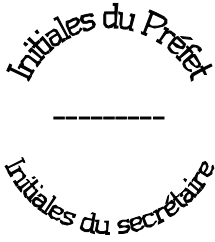
Attendu que la MRC de Lotbinière vise à assurer un cadre de vie favorable pour les citoyens des 18 municipalités de la MRC par la mise en place d'action structurante tant au niveau économique, que social et environnemental;

Attendu que la MRC de Lotbinière subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques tels que les pluies et crues, la fréquence et l'intensité des périodes de chaleur et la prolifération des espèces exotiques envahissantes;

Attendu que la MRC de Lotbinière a pris acte de la démarche citoyenne concernant la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 12 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de :

- Reconnaître que les changements climatiques ont des impacts tant sur le plan social, économique et environnemental sur le territoire de la MRC de Lotbinière;
- D'assurer la promotion des mesures déjà en place et poursuivre le développement d'actions structurantes via sa planification stratégique pour contrer ces impacts en concertation avec les acteurs du milieu;
- D'informer et de sensibiliser les citoyens, les organismes, les industries, et ses partenaires de l'impact positif de petits gestes à poser dans une perspective de développement durable;
- D'élaborer et mettre en place une stratégie d'action sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;
- De demander aux gouvernements du Canada et du Québec d'appuyer davantage les MRC et les municipalités dans la mise en place de mesures permettant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

163-05-2019

DÉLÉGATION PRIX DU PATRIMOINE 2019

Attendu l'adhésion de la MRC de Lotbinière à la 8^e édition des Prix du patrimoine organisée par le Conseil de la Culture des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que l'appel des candidatures a été lancé à la mi-janvier et que les lauréats des quatre catégories ont été dévoilés lors du conseil de la MRC du 8 mai 2019;

Attendu que la cérémonie régionale des Prix du Patrimoine, Célébration patrimoine, se tiendra dans la MRC de la Jacques-Cartier le samedi 15 juin 2019;

Attendu que la MRC de Lotbinière défraie traditionnellement les coûts de représentation de ses lauréats et représentants municipaux et que la délégation de Lotbinière est composée en moyenne de 15 participants (souper 35 \$ + tx/convive en plus des frais de déplacement);

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de réserver un montant maximal de 800 \$ au poste budgétaire « Divers culture et patrimoine » pour couvrir les frais de représentation de la délégation de Lotbinière lors de la remise régionale de Célébration patrimoine.

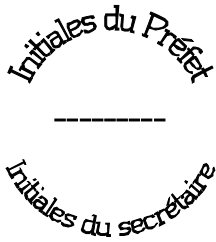
164-05-2019

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 13 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme

Assemblée du conseil du 8 mai 2019

Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Patrice-de-Beaurivage	08-04-2019	Zonage	355-2019	2019-24
Saint-Patrice-de-Beaurivage	08-04-2019	Lotissement	356-2019	2019-25
Saint-Patrice-de-Beaurivage	08-04-2019	Construction	357-2019	2019-26
Saint-Patrice-de-Beaurivage	08-04-2019	Plan d'urbanisme	358-2019	2019-27
Saint-Sylvestre	11-03-2019	Zonage	115-2018	2019-36
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	01-04-2019	Zonage	174-2019	2019-37
Laurier-Station	01-04-2019	Zonage	02-19	2019-38

165-05-2019

INTÉGRATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE AU TERRITOIRE D'INTERVENTION DU COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

Attendu que dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 et de la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent (GISL), le gouvernement du Québec a procédé à l'instauration de différentes tables de concertation régionale;

Attendu que les tables de concertation régionale doivent élaborer un plan de gestion intégrée régional (PGIR);

Attendu que la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial (TCREF), qui comprend la partie fluviale des MRC de Portneuf, de Lotbinière, des Chenaux, de Bécancour et d'une partie de la ville de Trois-Rivières, est la sixième à avoir été mise en place au Québec;

Attendu que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), en 2015, avait demandé aux MRC concernées et à la Ville de Trois-Rivières de lui désigner un organisme du milieu apte à coordonner les travaux liés au mandat de la TCREF;

Attendu que, pour diverses raisons, ces dernières ont choisi d'un commun accord de désigner le Comité ZIP Les Deux Rives pour assumer la coordination de ce mandat;

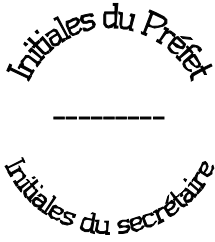
Attendu que le Comité ZIP Les Deux Rives a été officiellement désigné par le ministre du MELCC comme coordonnateur de la TCREF en date du 14 août 2015;

Attendu que le territoire de la MRC de Lotbinière est actuellement compris à l'intérieur du territoire d'intervention du Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches;

Attendu qu'il serait grandement avantageux d'harmoniser les territoires d'intervention des Comités ZIP avec celui de la TCREF dans le but d'assurer une meilleure cohérence dans les interventions ainsi que

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 14 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

dans les processus de concertation et à faciliter la mise en œuvre des actions qui découleront du PGIR en cours d'élaboration par la TCREF;

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu :

- que la MRC de Lotbinière demande au ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada et à Stratégies Saint-Laurent de revoir le découpage des territoires des Comités ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches et Les Deux Rives de façon à harmoniser ceux-ci avec le territoire de la TCREF, en intégrant le territoire de la MRC de Lotbinière à celui du Comité ZIP Les Deux Rives;
- que la présente résolution soit également transmise au Comité ZIP Les Deux Rives et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

166-05-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 293-2019 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le SADR, afin de définir la notion de " Maison de tourisme " et de permettre cet usage dans les affectations agricoles;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 13 février 2019 conformément aux dispositions du Code municipal;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 293-2019, à laquelle se sont présentés quatre (4) citoyens, s'est tenue le 24 avril 2019;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter le règlement numéro 293-2019 (maison de tourisme) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

167-05-2019

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MAI 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 15 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	128 652.88 \$
Dépôts directs à faire	199 887.75 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	97 196.07 \$
Total des paiements :	425 736.70 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	62 385.77 \$
Remboursement des taxes perçues	86 632.13 \$

168-05-2019

CARACTÉRISATION DES EAUX RIVERAINES DU FLEUVE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA TCREF

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté sa nouvelle planification stratégique basée sur les principes du développement durable ;

Attendu que le projet de Caractérisation des eaux riveraines du fleuve répond à la priorité stratégique de l'enjeu 3 de la planification stratégique soit la « Qualité de l'Eau » ;

Attendu la demande de contribution de la ZIP Les deux rives à hauteur de 2 000 \$;

Attendu que cette somme proviendra du FDT (environnement) ;

Attendu la recommandation positive du comité consultatif en environnement (CCE) du 29 avril 2019;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de contribuer au projet de caractérisation des eaux riveraines du fleuve pour un montant de 2 000 \$ provenant du FDT (environnement).

169-05-2019

POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Attendu que les plans d'action des politiques familiales et Municipalité amie des aînés de la MRC de Lotbinière et de plusieurs municipalités sont arrivés à échéance à la fin de l'année 2017 ;

Attendu que les municipalités indiquées en annexe ont manifesté leur intérêt à réaliser les mises à jour desdites politiques de manière collective ;



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés dont le volet 1 vise au soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;

Attendu que le forum des maires a manifesté son intérêt à déposer une demande collective d'aide financière au ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés ;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de :

- Assurer la coordination de la mise à jour des politiques familiales et amis des aînés des municipalités;
- Autoriser le dépôt d'une demande d'appui financier collective pour la mise à jour des politiques Municipalité amie des aînés dans le cadre de l'appel de projets du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés ;
- Confirmer que Monsieur Robert Samson, maire de Saint-Gilles, président du comité MRC – Famille, des jeunes aux aînés est l' élu responsable du dossier « Aîné » ;
- Autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés .

170-05-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée de l'assemblée à 21h18.

.....
le préfet

.....
le directeur général et secrétaire-trésorier

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 mai 2019

Page - 17 -